

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Après une magnifique discussion de plusieurs jours, l'assemblée nationale a voté la nouvelle loi militaire. Voici les principaux articles de cette loi :

"Tout Français doit le service militaire personnel de 20 à 40 ans, soit dans l'armée active, soit dans les réserves ; il n'y a plus de primes d'engagement ; le remplacement est aboli."

Le discours de M. Thiers sur cette loi a mécontenté plusieurs membres de la Chambre. Le député Baudot a dit que M. Thiers possédait toute l'arrogance de Napoléon 1er.

ALLEMAGNE.

On voit d'assez mauvais œil la nouvelle loi militaire passée en France. Il existe dans le sud de l'Allemagne une curieuse superstition ou hallucination produite par la crainte d'une revanche de la part de la France. On voit partout dans le firmament, dans les desseins capricieux que les ombres des arbres font sur les vitres, des signes de mort, des scènes de carnage, des têtes de zouave, etc., etc. C'est le zouave qu'on voit le plus souvent, l'œil en feu, la figure courroucée, contractée par soif de la vengeance. On croit que c'est dans le sud de l'Allemagne que doivent avoir lieu les grands combats, lorsque viendra pour la France l'heure du triomphe. Ces hallucinations sont assez curieuses pour qu'elles méritent d'être remarquées.

ANGLETERRE ET ÉTATS-UNIS.

On sait que l'article supplémentaire inventé pour régler la question du traité de Washington, a été amendé par le Sénat américain, auquel il avait été soumis par le président des États-Unis, de manière à établir la règle de loi internationale qui suit, savoir, qu'aucune des puissances contractantes ne sera tenue responsable des dommages causés par les actes de ses sujets, le président des États-Unis s'engageant, à cette condition, à ne présenter aucune réclamation pour dommages indirects devant le tribunal d'arbitrage de Genève.

Le tribunal de Genève s'est assemblé le 15, Lord Tenderden a soumis la requête de l'Angleterre, demandant l'ajournement jusqu'à ce que la question des dommages indirects soit réglée définitivement avec les États-Unis. L'agent de ce dernier pays a répondu qu'il n'avait reçu aucune instruction de son gouvernement.

On croit que le gouvernement américain s'opposera à tout ajournement et insistera pour que la question pendante soit réglée définitivement.

Dans le parlement anglais on a demandé au gouvernement quel effet la rupture des négociations au sujet du traité de Washington aurait sur la partie de ce traité qui regarde le Canada ; on a aussi reproché au gouvernement d'avoir trop forcé le Canada à accepter ce traité.

M. Gladstone proteste contre cette assertion, prétendant qu'on avait mal compris ses réponses. Il a dit que l'ajournement de la Commission d'Arbitrage n'affecterait point le traité ; mais que l'annulation de l'une de ses clauses pouvait tout faire manquer.

Une chose assez curieuse, si tout tombait maintenant, serait de nous être tant hâtés à faire des sacrifices inutiles.

Le bruit court que le gouvernement américain a voulu acheter l'un des membres de la Commission de Genève. Il ne manque plus que cela.

RUSSIE.

Le choléra a fait son apparition dans la partie méridionale de la Russie. Les plus grandes précautions sont prises pour l'empêcher de se répandre dans toute l'Europe. On craint qu'il ne soit en train de faire une de ses terribles tournées.

LE DR. J. A. CREVIER.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que le Dr. Crevier fait publier dans notre journal sur la dernière page.

Nous n'avons pas l'habitude de nous intéresser à ces sortes d'annonces. Généralement nous ne connaissons pas plus la valeur des remèdes que celle des médecins qui les offrent au public et des personnes qui en attestent l'efficacité. Mais, cette fois, il s'agit d'un homme bien connu, d'un médecin canadien français que tout le monde connaît comme un savant, de remèdes qui ont fait leur preuve, et de certificats signés par des prêtres, des hommes de profession et des cultivateurs, dont le témoignage mérite pleine et entière confiance.

L'un de ces remèdes l'anti-cholérique, est à l'heure qu'il est devant la célèbre faculté de médecine de Paris et tout fait espérer qu'avant longtemps ce remède sera proclamé l'une des découvertes les plus merveilleuses de ce siècle. Dans tous les cas, avec les certificats d'hommes aussi bien connus, nous n'avons pas besoin, dans le pays, d'attendre la décision de cette illustre Faculté. A moins qu'il ne suffise qu'un médecin soit canadien-français pour que ses remèdes ne valent rien, tout le monde dans nos villes et nos campagnes voudra acheter ceux que le Dr. Crevier met en vente.

Qui refusera dans ces temps de maladie, dans cette saison surtout, où les dérangements d'intestins sont si communs, où des épidémies peuvent éclater d'un moment à l'autre, qui refusera, disons-nous, d'avoir sous la main un

remède dont l'efficacité est attestée par tous ceux qui en ont fait usage.

Qu'on lise les certificats suivants :

L. O. D.

Ste. Marie de Monnoir, 14 février 1866.

Je soussigné, certifie avoir administré, dans le mois d'avril dernier, les Gouttes anti-cholériques du Dr. J. A. Crevier, à un malade rendu à la dernière période du choléra morbus, et presque mourant. Une demi-heure ou trois quarts d'heure après l'administration des susdites gouttes, j'ai vu le malade revenir à la vie, presque miraculeusement.

Signé, G. S. DÉROME, Ptre.

St. Hyacinthe, 16 fév. 1866.

Je soussignée, certifie avoir eu en juin 1854 une très-forte attaque du choléra asiatique, qui m'avait mise à la porte du tombeau. J'étais presque mourante, lorsque le Dr. J. A. Crevier fut appelé près de moi. Il me fit prendre une dose de ses Gouttes anti-cholériques, qui me firent revenir de la mort à la vie, dans l'espace de moins d'une heure. Deux heures après avoir pris ses merveilleuses gouttes, j'étais pleinement rétablie, seulement je ressentais un reste de faiblesse. Et je dis avec conviction que le Dr. J. A. Crevier m'a arraché d'entre les mains de la mort.

Signé, Delle PHILOMÈNE GUERTIN.

St. Hyacinthe, 15 fév. 1866.

Je soussigné, certifie qu'en 1854, j'ai eu l'occasion de voir les effets vraiment admirables des Gouttes anti-cholériques du Dr. J. A. Crevier, sur plusieurs malades frappés du choléra asiatique. Un d'entre eux surtout, que tout le monde regardait comme un homme voué à la mort, et véritablement parfois, il avait l'apparence d'un vrai cadavre, fut guéri en quelques heures par ces célèbres gouttes. C'est un fait que j'ai vu de mes propres yeux, et que je puis certifier comme véritable.

Signé, Dr. NAPOLÉON JACQUES.

St. Hyacinthe, 26 fév. 1866.

Je soussigné, certifie qu'en 1854, au mois de juillet j'eus une attaque très forte de choléra asiatique, qui faillit me conduire au tombeau. Je fis appeler le Dr. J. A. Crevier, qui m'administra quelques doses de ses Gouttes anti-cholériques, qui bientôt firent disparaître les symptômes du choléra.

Signé, VICTOR COTÉ.

St. Paul Abbottsford, le 15 avril 1866.

Je, soussigné, certifie que j'ai administré à une malade, atteinte du choléra, les gouttes anti-cholériques du Dr. Joseph A. Crevier, et quoique cette malade fut presque mourante, elles eurent pour effet de lui rendre la santé en très peu de temps.

En foi de quoi j'ai signé,

J. S. TAUPIER, Ptre.-Curé.

Mariville, 9 mars 1866.

Je, soussigné, certifie que des gouttes anti-cholériques du Dr. J. A. Crevier, ont été données en ma présence, dans un cas sévère de choléra et que l'effet a été des plus avantageux.

Signé, DR. J. FRANCHÈRE.

Je, soussigné, Prêtre et curé de Ste. Marie de Monnoir, certifie à qui de droit que les gouttes anti-cholériques du Dr. J. A. Crevier, de St. Césaire, sont d'une efficacité surprenante contre le choléra asiatique, les diarrhées, etc., et je l'atteste par mon expérience personnelle et par l'emploi que j'en ai fait dans des cas très graves de choléra, etc.

Donné à Ste. Marie le 9 avril 1866.

ED. CREVIER, Ptre.-Curé.

Ste. Marie de Monnoir, ce 9 avril 1866.

Je, soussigné, certifie avoir vu les effets des gouttes anti-cholériques du Dr. J. A. Crevier, sur un malade frappé d'une attaque très forte du choléra morbus, et rendu à la dernière période de cette maladie, et que, peu de temps après leur administration, les symptômes disparaurent bientôt.

Signé, DR. C. PINSONNAULT.

ALBANY, N.-Y., le 12 juin 1872.

Monsieur les Rédacteurs,

En 1868, quelques Canadiens-Français réussirent à former dans la ville d'Albany une société de bienveillance, à laquelle, ils donnèrent le nom de St. Jean-Baptiste ; aujourd'hui ces messieurs ont la satisfaction de voir couronner d'un succès évident et réel, la société dont la fondation leur a coûté tant d'efforts. Si les Canadiens sont desservis par un prêtre canadien-français, et qu'ils possèdent aujourd'hui une église, c'est dû au travail et à l'initiative de ces membres fondateurs qui n'épargnèrent rien pour faire marcher l'œuvre nationale et pour conserver au sein des Canadiens leurs traditions religieuses. Malgré toutes les dépenses qu'ils ont eu à subir, en venant au secours de leurs compatriotes, qui ont eu besoin de leur aide, leur trésor a acquis une ampleur satisfaisante, la société ayant à son crédit au-delà de mille piastres à la disposition des membres nécessiteux.

Si on songe qu'Albany ne compte que cent familles canadiennes, il y a lieu de s'étonner qu'une population aussi faible ait réussi à fonder l'édifice national et religieux sur une base aussi solide ; et rien que le dévouement de ces braves Canadiens a pu donner au monde le spectacle sublime d'une poignée d'hommes cherchant à éterniser, sur le sol étranger, les idées et les aspirations de la mère-patrie.

Cette année les membres de la société St. Jean-Baptiste d'Albany se proposent de célébrer leur fête patronale d'une manière qui puissent leur garantir le respect des Américains, et donner à leur orgueil national une ample satisfaction. Ils ont invité les Sociétés St. Jean-Baptiste de Troy et de Cohoes, de se réunir à eux pour donner au jour la dignité et l'éclat que le nombre peut prêter.

L'ordre admirable, la nombreuse escorte, la meilleure musique qu'Albany puisse fournir, tout contribuera à donner à la fête un caractère qui ne manquera pas de faire époque parmi nous. Une messe solennelle sera chantée dans l'église Notre-Dame des Saints-Anges, et un sermon d'occasion sera fait par un de

nos célèbres prédicateurs canadiens-français. Viendra alors dans l'après-midi, le pic-nic annuel de la société qui sera sous la charge des messieurs suivants : Lévillé, Michaud, Snay, Graveline, Gaspard, Lepp et Eddy.

Commissaires-Ordonnateurs, 1er A. Bourdeau, 2ème Jos. La-porte, 3ème P. Ouimette.

Voici les noms des officiers pour l'année actuelle :

A. MOREAU,	Président.
A. McEVoy,	1er Vice "
J.-B. GÉVAIS,	2me Vice "
G. McEVoy,	Sec.-Arch.
G. LÉVILLÉ,	Sec.-Financier.
J. FAVREAU,	Trésorier.
N. MALOUIN,	Sergt.-d'Armes.
A. BOURDEAU,	Syndics.
M. LEPP,	"
A. GENDREAU,	"

LEVIS, 15 juin.—Nous donnons d'après l'Echo de Lévis les détails d'un empoisonnement, dont les victimes sont trois jeunes enfants :

Dimanche après-midi, trois jeunes enfants de St. Aimé, trouvant par hasard de la ciguë dans un champ, se laissèrent tromper par la ressemblance des feuilles, et crurent que c'était des carottes qu'ils venaient de découvrir. Ils arrachèrent quelques pieds de ciguë et en mangèrent tout bonnement la racine, ne se doutant nullement qu'ils venaient de s'administrer de leurs propres mains un poison mortel.

L'effet de la ciguë fut si violent, qu'au bout de cinq minutes, deux des enfants tombèrent en de terribles convulsions et moururent sur le champ. Le troisième, ayant été assez heureux pour rejeter le poison, fut sauvé.

L'une des victimes était le fils de M. Edouard Delisle et n'avait que 3 ans ; l'autre âgée de 4 ans, était la fille de M. F. X. Delisle.

Jeudi soir, dit le Courrier d'Ottawa, il y avait beaucoup d'agitation dans la rue Broad, aux Flats Lebreton. Une petite fille de 18 mois du nom d'Ellen O'Meara, avait reçu un coup de fusil en pleine tête. La balle était venue se loger dans les membranes cérébrales de l'enfant. On ne sait qui a tiré ce coup de feu. L'enfant se trouvait dans le moment à la porte de la maison de ses parents, quant tout à coup la mère la vit tomber et courut pour la relever, mais ce n'était plus qu'un cadavre, elle gisait là sans vie, le sang sortant en abondance de la cavité. Une examen post mortem a eu lieu sous la surveillance des Drs Hill et Henderson.

Un homme de la paroisse de Portneuf, du nom de Louis Lamothe, a été victime hier d'une attaque aussi lâche que brutale. Il se rendait du Cap Rouge au moulin de M. Archer espérant y trouver de l'emploi, lorsqu'il fit la rencontre de deux individus qui l'invitèrent à boire avec eux une bouteille que l'un tenait à la main. Ils partirent tous trois et se rendirent dans un hôtel au Palais où ils burent pendant quelque temps.

En sortant de là ils prirent la rue St. Valier et arrivés de l'autre côté de la barrière, les deux étrangers se précipitèrent sur Lamothe, le frappant à la tête avec des pierres, lui enlevant \$23 qu'il portait sur lui, et le laissant privé de sentiment sur le chemin, après l'avoir battu brutalement. Lorsqu'il recouvra le sentiment, Lamothe revint à la ville et donna information à la police, mais comme il était incapable de donner aucun renseignement auquel on pût reconnaître ses assaillants, le malheureux s'est vu obligé de retourner à Portneuf hier soir, sans que les autorités eussent pu réussir à mettre la main sur les coupables.—Echo de Lévis du 15.

TREMBLEMENTS DE TERRE EN CALIFORNIE.

Les secousses y sont encore fréquentes. Voici quinze jours, elles paraissent vouloir diminuer, mais depuis elles ont augmenté graduellement de violence.

Il y en a eu une, la semaine passée, qui aurait renversé toutes les maisons en briques ou en adobes, s'il s'en était trouvé encore debout dans le pays. Les secousses sont accompagnées de grandes explosions.

Beaucoup d'anciens cratères dans le voisinage laissent échapper du gaz et de la vapeur. Il en est un à quinze milles de Lone Pine, d'où sort continuellement une colonne de fumée.

Malgré cela, les habitants sont tranquilles. Ils commencent à s'habituer à cet état de choses.

Un jeune américain et sa fiancée sont morts tous deux le jour qu'ils devaient se marier.

Une femme dans le Kentucky est morte d'une piqûre d'épingle.

On dit que les jeunes garçons à Quincy, dans l'Illinois, plantent des queues de rat dans des pots à fleurs et les vendent pour des cactus.

Quarante-sept mille personnes meurent tous les ans de la consommation en Angleterre.

Un mendiant de Milwaukee ayant été induit à montrer l'argent qu'il avait recueilli dans une journée, tira d'une longue bourse de cuir sale vingt deux piastres, et dit que ce n'était pas une de ses meilleures journées.

Un homme à Toulon, en France, fut tué dans les chars en revenant avec sa femme de l'enterrement de leur fils. La veuve intenta une action en dommages contre la compagnie du chemin de fer. Son avocat fit dans son plaidoyer un tableau si touchant du malheureux sort du mari et de l'enfant de sa cliente, que la veuve prise d'un terrible accès de chagrin mourut subitement.

Le plus grand puits du monde se trouve en Prusse, près de Berlin. Il a quatre mille cent soixante seize pieds de profondeur.

Il y a quelques jours une panthère entrain dans une maison au Texas, saisissait un enfant qui dormait dans son berceau et allait sortir de la maison pour s'enfuir dans les bois avec sa proie, lorsque la mère de l'enfant qui venait d'apercevoir ce qui se passait, étendit la bête sauvage par terre d'un coup de carabine. On peut se figurer la joie de cette brave mère ; son enfant était sauvé.

Les demoiselles du général Schenck, ambassadeur des États-Unis, en Angleterre, sont regardées comme deux des dames les plus élégamment habillées de Londres.